REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—

TOME V.

V. 5-6
1849-50

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELAINE.

—

1850

NOTICE

SUR

LES MONNAIES OBSIDIONALES D'AUDENARDE,

FRAPPÉES PENDANT LE SIÉGE DE 1582;

PRÉCÉDÉE D'UN

APERÇU HISTORIQUE SUR L'ÉTAT DE LA VILLE,

AVANT, PENDANT ET APRÈS CE SIÉGE.

PL. X, FIG. 1 A 7.

Dans les collections numismatiques des amateurs belges, les monnaies obsidionales du XVIe et du XVIIe siècle occupent, avec raison, une place distinguée.

Intimement liées à une époque calamiteuse pour la ville qui était dans la dure nécessité de s'en servir, ces monnaies sont autant de témoins parlants des souffrances, du courage, voire même des actes d'héroïsme des habitants, pendant la durée d'un rude siége et de toutes ses horreurs.

Bien différentes des monnaies légales des souverains, ces pièces originairement nommées *monnaies de nécessité* (NOODMUNTEN), et fabriquées le plus souvent de vil métal, n'avaient cours que dans l'enceinte de la ville assiégée, et cela pour un temps limité, au delà duquel on leur ôtait toute valeur nominale. On n'en faisait frapper, par ce motif, que la quantité nécessaire pour les besoins du moment. C'est sans

doute à cette circonstance que l'on doit attribuer leur rareté, quoique le peu de goût, ou la négligence des contemporains pour leur conservation, puisse y avoir eu part. Lorsque l'étude des sciences eut repris son essor, cette rareté éveilla un genre de spéculation peu honorable, qui n'est pas tout à fait inconnu de nos jours. On reproduisit les monnaies obsidionales les moins répandues, à l'aide de faux coins; on les vendit pour originales, et maint amateur, surtout chez nos voisins du Nord, en fut dupe, d'autant plus facilement qu'il était privé de tout moyen de vérification. C'est ainsi que quelques espèces de celles d'Audenarde ont eu une deuxième, même une troisième édition, grâce aux juifs de Hollande.

Ce fut, croyons-nous, au commencement du siècle dernier que l'étude des monnaies obsidionales et des événements qui s'y rattachent, reçut une première impulsion en France. Quelques amateurs studieux s'étaient adressés, à ce sujet, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, et, presque en même temps des ministres d'État, mus par des motifs de circonstance, invoquèrent les lumières de cette compagnie savante, pour en obtenir la solution des questions suivantes :

« Quelle est l'origine de ces sortes de monnaies? Quelle en doit être la forme? Et, surtout, est-il permis à un simple gouverneur ou commandant d'y faire graver sa tête [1]? »

[1] Cette dernière question fait certainement allusion à la monnaie obsidionale d'argent que fit frapper de sa vaisselle le marquis de Surville, commandant de Tournai, durant le siége de cette ville, par l'armée des alliés, en 1709. Cette monnaie porte l'empreinte de sa tête couronnée de laurier, et son nom au-dessous, sans millésime. Un tel empiétement

L'Académie chargea, en 1710, son secrétaire Claude de Boze, de répondre à ces questions. Ce savant s'empressa d'étudier la matière. Il fit un mémoire sur les monnaies obsidionales en général, et un extrait en fut inséré au t. Ier de la collection de ce corps, qui commençait à rendre de si grands services à la science (1). C'est probablement le premier travail qui ait été publié sur cette partie de la numismatique; on en a souvent copié des fragments, et Mangeard le fit imprimer en entier dans son magnifique ouvrage sur les médailles (2).

Le laborieux Van Loon vient après de Boze. Il consacre une partie de la préface de son Histoire métallique (3) à un exposé clair et précis de la nature de ces monnaies ; et, dans le cours de l'ouvrage, il donne les figures d'un nombre assez considérable de pièces obsidionales, accompagnées du récit des événements qui nécessitèrent cette ressource extrême. Inutile de dire que, dans une matière aussi neuve et aussi peu explorée, l'auteur n'est pas parvenu à donner un travail complet et toujours parfaitement exact. C'est ce qui a engagé une compagnie savante de notre époque à combler ces lacunes par la publication d'un excellent sup-

avait dû déplaire aux ministres de Louis XIV.—Van Loon qualifie l'empreinte de cette pièce comme des plus extraordinaires et sans exemple, *Hist. Mét.*, t. V, p. 139. Nous la trouvons aussi figurée dans un *Mémoire sur la monnaie de Surville,* dans les œuvres du marquis d'Orbessan, t. II, p. 350.—La collection du comte d'Hanc de Steenhuyse en contenait trois exemplaires. (*V. Catal.*, p. 113.)

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. Ier, p. 348. éd. in-12. Amst., 1719.

(2) *Introduction à la science des médailles,* Paris, 1765, gr. in-fol., p. 47.

(3) *Histoire métallique des Pays-Bas*, traduite du hollandais, t. I, préf.

plément [1]. Quoi qu'il en soit, Van Loon est, et sera peut-être encore longtemps l'auteur qui nous guidera dans notre histoire métallique des XVIe et XVIIe siècles.

Formons cependant le vœu qu'un de nos savants collecteurs de monnaies prenne à tâche de composer un traité spécial sur ce sujet.

De nouveaux matériaux ne manquent pas, et l'ouvrage sera infailliblement bien accueilli par les nombreux amateurs de la numismatique nationale.

En attendant, nous apportons ici notre part d'encouragement, en publiant de nouveau notre Notice sur les Monnaies obsidionales d'Audenarde, avec les améliorations que de nouvelles recherches et d'intéressantes communications ont pu nous fournir [2].

Une introduction historique occupe une large place dans ce travail. Nous n'avons pas cessé de croire qu'une description sèchement technique ne pouvait contenter un amateur sérieux, chez qui une collection de monnaies de nécessité n'a de véritable intérêt que pour autant qu'il puisse les rattacher à l'histoire nationale. Voilà pourquoi, à l'imitation de Van Loon, nous faisons précéder notre description du récit de quelques particularités intéressantes et peu ou point connues, arrivées avant, pendant et après le siége mémorable de 1582. Elles serviront, au surplus, à esquisser les mœurs et les habitudes guerrières de nos ancêtres, dont, soit dit en passant, nous sommes les fils un peu dégénérés.

(1) Beschryving van Nederlandsche Historie-penningen, ten vervolge op het werk van Van Loon. 4 stukken.

(2) Nous avons inséré notre premier travail dans le *Messager des Sciences*, publié à Gand, t. IV, 1re série.

I

SITUATION POLITIQUE DE LA VILLE AVANT LE SIÉGE.

1579-1580. L'Artois, le Hainaut, la Flandre gallicane étaient rentrés sous l'obéissance du roi d'Espagne. La politique sage et habile d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et gouverneur général pour le roi, avait puissamment contribué à ce résultat. La soumission de ces provinces donnait un légitime sujet d'inquiétude aux villes et châtellenies limitrophes, qui, soit de gré, soit de force, avaient embrassé le parti des États fédérés. On craignait surtout de nouvelles vexations dans les campagnes flamandes, et, cette fois, de la part des partisans wallons.

En effet, ceux-ci devenus maîtres des châteaux de Bossut et d'Avelghem, sur l'Escaut, ne tardèrent pas d'alarmer les habitants des châtellenies de Courtrai et d'Audenarde, par leurs courses fréquentes et leurs actes de brigandage.

Ce fut alors que le gouverneur et haut bailli de la ville et châtellenie d'Audenarde, *Guillaume Mansart*, seigneur de Maulde, secondé par un collége de magistrats tenant fortement le parti des États, prit toutes les mesures nécessaires pour mettre la ville dans un état respectable de défense.

Depuis bien longtemps, Audenarde n'avait été dans la nécessité d'armer ses murailles et les nombreuses tours de son enceinte; aussi l'arsenal n'était-il pourvu que de vieux pierriers et de couleuvrines en fer, de peu d'utilité contre

une agression sérieuse. Le gouverneur, d'intelligence avec le prince d'Orange, et d'accord avec le bourgmestre, mit tout en œuvre pour se procurer des fonds, à l'effet de fournir la place d'une bonne artillerie de rempart.

Or, en ce temps, plusieurs enclos de la ville renfermaient un grand nombre de cloches que les villages de la châtellenie y avaient mises en dépôt pour les soustraire à l'enlèvement ordonné par les fameux *Dix-huit* de Gand. L'archiduc Mathias, ou plutôt le prince d'Orange accorda au gouverneur la permission d'en vendre une bonne partie; ce qui fit surgir, de la part des propriétaires, de nombreuses réclamations qui n'aboutirent qu'à des promesses illusoires d'indemnité. Ce fut du produit de ces ventes que l'on se procura l'artillerie nécessaire. Les plus grosses pièces furent fondues à Gand.

Des pionniers, ou hommes à corvée, de la campagne, furent mis à réquisition pour travailler aux ouvrages extérieurs; et, comme le trésor de la ville était peu fourni, le collége des échevins ordonna une imposition forcée sur les habitants, et emprunta à intérêt l'argent des orphelins reposant entre les mains des chefs-tuteurs.

Ainsi se passèrent l'année 1580 et une partie de 1581. On fortifia avec soin tous les abords de la ville; le gouverneur ne cessa d'insister auprès des magistrats pour renforcer la garnison; mais ceux-ci, avec leurs douze compagnies de bourgeois armés, restèrent inexorables sur ce point. Le prince d'Orange, vivement contrarié par ce refus, se trouva forcé de remettre l'exécution de ses projets guerriers à un temps plus favorable.

Dans l'intervalle, le duc de Parme, ayant abandonné sa

position devant Cambrai, que le duc d'Anjou venait de secourir, arriva inopinément sous les murs de Tournai, avec une grande partie de ses forces (5 octobre 1581).

On sait que cette dernière ville, assise sur l'Escaut, n'est distante d'Audenarde que de six lieues.

Tournai et son territoire n'avaient point imité les autres provinces wallonnes. Le prince de l'Espinoy, Pierre de Melun, son gouverneur, ami intime du prince d'Orange, avait su les maintenir dans l'obéissance aux États fédérés, quoique, dit Poutrain, la majeure partie de la bourgeoisie tînt secrètement le parti du roi d'Espagne. Mais le gouverneur, secondé par la garnison et les nombreux refugiés, dicta impérieusement la loi à la ville et à la châtellenie.

Le duc de Parme avait saisi le moment que l'Espinoy était absent de Tournai, pour se montrer devant la ville, et l'investir. Le 9 octobre, il en commença l'attaque sur plusieurs points.

Dans cette conjoncture fâcheuse, l'épouse du gouverneur, Philippine de Lalaing, femme d'un caractère déterminé et d'un courage viril, animée encore par un vif ressentiment contre l'Espagne, prit la place de son mari, et, avec l'assistance du seigneur d'Estrelles et d'autres capitaines, elle défendit vigoureusement la ville et la citadelle. Vainement le prince de l'Espinoy et le prince d'Orange firent-ils des efforts pour secourir les assiégés. Ceux-ci, nonobstant la valeur héroïque de la princesse, durent capituler, mais seulement après deux mois d'un rude siége.

La capitulation eut lieu le 29 novembre, et le duc de Parme prit possession de la ville le 5 décembre suivant. La vaillante épouse du gouverneur alla rejoindre son mari à

Gand, emportant avec elle ses effets précieux convoyés par les gens de sa maison.

La princesse avait pris son chemin par Audenarde, où elle arriva avec ses filles et toute sa garde, dans la soirée du 2 décembre. Mais, par une circonstance, qui faillit devenir fatale à son parti, cette ville était dès la veille en pleine émeute contre son gouverneur.

Nous avons dit plus haut qu'il existait un grave différend entre le gouverneur Mansart, voulant un renfort de garnison, et les magistrats, organes de la bourgeoisie, qui s'y opposaient obstinément. Après la reddition de Tournai, et lorsque le danger d'un siége devenait de jour en jour plus imminent, nos gens du magistrat, le ministre protestant, les capitaines de la garde bourgeoise et d'autres notabilités n'en continuaient pas moins de s'opposer à ce renfort, tant conseillé par le prince d'Orange.

On alléguait « que la ville estoit assez forte, et avoit « assez de gens; que plus grande garnison seroit plustost la « perte de la ville que son salut, daultant que les soldatz « n'ayans que perdre, la rendroyent plustost qu'eulx, et que « cela estoit advenu en plusieurs places; et aussy par le « moyen que les vivres seroyent tant plustost consumez. « Item que la ville d'Alkemar avoit bien soustenu le siege « et tant de si grands assaulx, aveeq trois ou quatre com- « paignies, et n'estoit plus forte que leur ville. »

Le bourgmestre Cabilliau, qui tint ce propos au gouverneur et aux capitaines de la garnison, y ajouta, et répéta ailleurs à mainte reprise « que ce eust esté le plus grand « honneur que eust peu avoir lediet seigneur de Mansart, « que la ville eust peu estre assiégée aveeq les gens qui « estoyent dedens... »

Nous extrayons ces particularités d'une *Information préparatoire* sur la conduite dudit gouverneur dans l'affaire du 1er décembre. Le déposant est un ministre de la religion réformée, de l'église wallonne à Audenarde, nommé Christien de la Cuellerie, aumônier de Mansart. Nous ne pouvons resister au désir de reproduire ici encore quelques passages de cette déposition, signée et faite sous la foi du serment : c'est une peinture naïve de l'état des esprits dans la ville, avant le siége.

« Maistre Cornille, le ministre, poursuit le déposant, a « esté touiours et jusques à la derniere heure (*avant l'émeute*) « de ceste mesme opinion (*du bourgmestre*) alléguant les « mesmes raisons; comme semblablement estoit tout le « peuple, redoutans tous également plus grande garnison, « et l'estimans ce estre leur propre ruyne; et surtout avoyent « en horreur les Wallons et les Franchoys.

« Ledict déposant a bien souvent ouï ce que dessus, tant « de plusieurs des magistratz et principalement du bourg- « mestre que de maistre Cornille, le ministre susdict, pour « s'estre employé à leur remonstrer et persuader qu'il estoit « totalement de nécessité d'avoir plus grande garnison, et « ce tant de son propre mouvement qu'à la requeste dudict « seigneur de Mansart.

« Finallement, le ix d'octobre, après disner, qui fut le « premier jour que Tournay fut battue, tous les magistratz, « colonels et capitaines estants en la Maison de la ville, pour « délibérer de touttes choses appertenantes à la conservation « de la ville, en la présence dudict déposant, ledict seigneur « de Mansart fit une longue et vive remonstrance à tous les « susditz, pour les induire à recepvoir plus grand nombre

« de soldatz. Item il leur monstra aussi deux lettres de Son « Excellence, par lesquelles il avoit commandement de « meetre dèsia quelques soldatz, qui estoyent à l'Eyndries, « en la ville [1]. Sur cela tous les susdictz magistratz, colo- « nels et capitaines résolurent, non obstant que ne leur « semblast qu'il en fut de besoing, qu'ilz recepvroyent encore « 2 ou 3 compaignies, au cas qu'il leur fust commandé par « Son Exc. et les Estatz, et que l'ennemy eust la ville de « Tournay; mais que préalablement on leur fist avoir des « vivres et touttes munitions nécessaires.

« Après tout cela, et non obstant, et jusques à la rendi- « tion de ladicte ville de Tournay à l'ennemy, comme dict « est, chacun poursuict à dire et demeurer opiniastre, qu'il « ne fault aultre garnison, et mesme que ce seroit leur per- « dition d'avoir plus de soldatz, au moins si grand nombre « qu'ilz fussent les maistres. Sur tous aultres, le bourgmestre « et le ministre ont dict et maintenu ce que dessus.

« Et d'aultant que l'on appercepvoit le desir et debvoir « extrême que faisoit lediet seigneur de Mansart d'avoir plus « grande garnison, et la repugnance de tous les magistratz « et bourgeois, on commence à penser et dire (et a couru « ce bruict fort souvent) qu'il debvoit faire entrer de nuict, « ou de bon matin, par la porte de Heyne, ou le chasteau, « autant de compaignies qu'il voudroit, et notamment des « franchois, et ce sans le secu des magistratz et des bourgeois;

(1) Le prince d'Orange et le magistrat de Gand, déplorant la dangereuse prétention des bourgeois d'Audenarde, avaient placé un petit corps d'armée en campement à l'Eyndriesch, faubourg et banlieue de la ville. On attendait un moment favorable de renforcer la garnison de l'intérieur avec ces troupes.

« mais si cela advenoit qu'on les en garderoit bien, ou qu'on « les feroit bien sortir, voire à leur malheur (¹). »

Maître Christien s'arrête ici dans sa narration, et la termine par un long éloge du caractère et de la prodigieuse activité du seigneur de Mansart. Il ne dit mot de l'exécution du malencontreux projet, au 1er décembre; ce qui fut cependant cause du soulèvement de la commune et de l'humiliant échec qu'on fit subir au gouverneur.

Écoutons sur cet épisode un bourgeois de la ville, témoin oculaire, qui, l'esprit encore tout impressionné, en écrivit, sous la date du 4 décembre, les principaux détails, dans une lettre adressée à la fille du fameux Jean Van Hembyse, à Gand (²) :

(¹) Archives de l'hôtel de ville d'Audenarde. *Original.* En voici le titre : « Information préparatoire tenue par moy notaire et tesmoings soubscripts, à la requeste et instance du Sgr de Manssart, gouverneur et grand-bailli de la ville d'Audenarde, sur certains poinctz comprins en un interrogatoire reposant dessoubz moy notaire. (*J. Hazaert.* — 8, 9 et 10 janvier 1582.) Cet interrogatoire eut lieu à Gand.

(²) Catherine Van Hembyse, veuve de François Van Lummene, dit de Maercke, seigneur d'Hemsrode, etc., bourgeois d'Audenarde. — Chargée de sept enfants mineurs, elle habitait, à Gand, la maison de son père. Plus tard de fatales circonstances la forcèrent de quitter cette ville. On sait qu'en mars 1584, les Gantois emprisonnèrent Jean Van Hembyse, qui fut condamné à mort peu de mois après. Le grief principal de cette dame paraît avoir été une profession trop ouverte du catholicisme, tandis que son père était devenu un fougueux calviniste. Elle se réfugia à Audenarde avec sa jeune famille, après avoir obtenu du prince de Parme un acte de grâce et de réconciliation daté du 25 juillet 1584, à l'effet de rentrer en la possession de ses biens et de reprendre sa bourgeoisie. (Arch. précitées)

Elle mourut à Audenarde, en février 1596, et fut inhumée dans l'église de Sainte-Walburge, où un petit mais joli monument est consacré à

« .... Dieu en soit loué ! il nous semble être délivrés de « la main des Turcs. Le gouverneur, ne trouvant plus rien « à nous extorquer, voulut nous accabler de désolation, en « livrant nos maisons au pillage de l'armée campée à l'Eyn- « driesch. Sous prétexte de passage, il tenta de l'introduire « dans la ville, par la porte d'Eyne, sans en avoir donné « connaissance aux bourgmestre et échevins. Déjà trois « cents hommes étaient entrés; les autres se disposaient à « les suivre; toute la ville était en émoi.

« Les choses menaçaient de devenir aussi graves que du « temps que Blommaert et ses bandits surprirent la ville « (1572), en criant : *Ville gannié, tuwe, tuwe! pilange!* (*sic*). « Mais, avec le secours de Dieu, nous avons prévenu ces « maux en opposant une vive résistance; de manière qu'ils « ont été repoussés de force hors de la ville.

(Ici le correspondant oublie de dire que dans la bagarre deux bourgeois furent tués).

« Après cette équipée, le bourgmestre, les échevins et « plusieurs capitaines bourgeois, suivis d'une foule armée, « se rendirent au château (de Bourgogne) (1) dans le but « de s'en rendre maîtres. Ils sommèrent le gouverneur, qui y « tenait sa résidence, de leur ouvrir les portes; mais ce fonc- « tionnaire répondit par un refus, disant que le roi lui avait « confié la garde de cette place. A cela quelques-uns lui « crièrent : — Si le roi vous a donné cette marque de sa « confiance, pourquoi l'avez vous abjuré? Pourquoi avez-

sa mémoire. — Son mari décéda à Gand, en décembre 1580, et est enterré à Saint-Bavon.

(1) Ainsi nommé parce qu'il fut construit par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

« vous voulu forcer la commune à vous imiter ? — Faites ce « que vous pouvez, répliqua-t-il, je me tiens ici. A cette « réponse, le magistrat et le peuple éclatèrent en menaces ; « on voulait pendre plusieurs capitaines français de la « garnison ; déjà les cordes étaient prêtes. Cependant on fit « une seconde sommation au gouverneur, qui persista tou- « jours dans son refus. Alors le peuple furieux amena « devant le château deux ou trois pièces de canon, avec « lesquelles on tira plusieurs coups dirigés contre les appar- « tements, où Mansart se tenait avec d'autres capitaines. « A la suite de cette violence le gouverneur fit annoncer au « peuple qu'il descendrait pour lui rendre le château ; mais « il profita de ce moment pour s'esquiver à cheval par la « porte des remparts, et rejoindre les troupes cantonnées « au faubourg de l'Eyndriesch. Il avait laissé l'ordre à ses « officiers de tenir ferme, que, pendant la nuit, il leur « serait venu en aide, avec du renfort.

« Dès que le peuple eut appris cette évasion, et que la « résistance se continuait, il jura de ne point déposer les « armes que le château ne fût pris. On commença par mettre « le feu à la première porte ; puis on s'arma des instruments « nécessaires pour creuser devant le château un fossé de « quarante pieds de large, qui eût empêché toute commu- « nication avec la ville.

« Les capitaines De Villers et Pynau voyant accroître la « fureur du peuple, et craignant de plus grands malheurs, « ouvrirent enfin les portes, et rendirent la place aux bour- « geois armés.

« Je pourrais vous raconter encore bien des choses sur- « prenantes, dit le correspondant, entre autres l'arrivée de

« la princesse (de l'Espinoy) et comment elle refusa d'entrer « dans la ville, à moins qu'elle ne fût accompagnée de toute « sa garde. On lui offrit, pour elle et pour ses filles, des « chevaux et des chariots; mais elle répondit que, ne pou- « vant entrer avec ses gens, elle n'avait aucune confiance « dans ces Turcs et ces traîtres d'habitants; qu'elle préférait « passer la nuit dans le corps de garde, entre les deux « portes. Cette scène assez désagréable eut lieu à la porte « de la Montagne (Bergpoort). »

Après avoir parlé de quelques affaires particulières, but spécial de sa lettre, le correspondant la termine par la nouvelle que voici :

« Hier (3 décembre), vers le soir, un trompette est arrivé « devant la ville avec la mission d'annoncer aux autorités « que, puisque nous avions chassé notre gouverneur, Son « Excellence (le prince de Parme) faisait proposer de lui « remettre la place, qu'il nous recevrait très-favorablement. « Je vous écrirais davantage, mais le messager part [1]. »

Telle était, au commencement de décembre, la situation des esprits à Audenarde. Une chose étonnera peut-être, c'est que si le prince Alexandre eût tout à coup surpris la ville avec des forces suffisantes, au lieu d'envoyer un parlementaire, dans un moment de si grand désordre, il aurait pu

(1) Cette lettre originale, *en flamand,* repose aux archives d'Audenarde, et provient du greffe du collége des chefs-tuteurs. Elle est signée : *Franchoys Vander Straeten,* 1581, et porte l'adresse suivante :

An de E. voorseynighe jonevrauwe, douaygiere van joncheer Franchoys van Lummene, heere van Hemsrode, resyderende ten husse van joncheer Jan van Hembyse.

Franck. *Tot Ghendt.*

s'épargner un humiliant refus, et plus tard les changes d'un long siége; car, comme nous l'apprend la lettre ci-dessus, il s'y trouvait un assez bon nombre d'habitants qui étaient restés fidèles au roi. Quoi qu'il en soit, nous croyons trouver une première cause de l'immobilité de l'armée de Farnèse dans la rigueur de la saison, qui avait rendu les chemins impraticables, et les eaux fort élevées.

Bien que le désaccord qui régnait à Audenarde fût assez connu des autorités gantoises, la subite détermination du magistrat et du peuple de cette ville ne les jeta pas moins dans la consternation. Heureusement la politique adroite et influente du prince d'Orange vint apporter un prompt remède à cet état des choses. Il fit accepter à ceux d'Audenarde un nouveau gouverneur, déjà favorablement connu par ses exploits et son dévouement à la cause des États. C'était Frédéric Vander Burcht, l'un des anciens capitaines sous les ordres du général De la Noue, alors prisonnier de guerre du duc de Parme. Il arriva dans la ville, accompagné d'une forte compagnie de troupes commandée par le capitaine Bernony. Cette fois, les habitants ne firent point d'objection sur ce renfort de garnison ; au contraire, «chacun disoit : « O la belle compaignie ! il n'y a pas un Wallon ! (1) »

Le seigneur de Mansart, si cruellement expulsé de la ville, où il avait exercé un pouvoir peut-être trop vexatoire, se rendit à Gand, avec son aumônier et quelques officiers, également détestés des habitants. Nous ignorons quel accueil il reçut dans la capitale; mais il crut devoir justifier sa conduite par une enquête ou *intendit* devant notaire, dans

(1) Interrogatoire cité ci-dessus. Déposition du témoin *Labitte*.

lequel déposèrent son prédicateur De la Cuellerie; Charles Labitte, diacre de l'église wallonne, gentilhomme de la compagnie de Mansart; Jean Du Quennoyt, serviteur dudit seigneur; Roland De York, capitaine anglais, sergent-major du camp des États de Flandre; et quatre témoins en confirmation des faits déposés.

Les mois d'hiver s'écoulèrent ainsi. Tandis que l'attente d'un siége formidable alarmait les uns, il enhardissait les autres confiants dans leur force et dans l'espoir d'être secourus par l'armée des États. Cependant les Gantois craignant de perdre leur boulevard avancé, comme ils nommaient Audenarde, avaient fortement aidé à ravitailler cette ville.

Le duc de Parme tenait son quartier d'hiver à Tournai. Il profita de ce loisir pour observer le pays, et méditer les plans de la campagne qui allait s'ouvrir.

II

SIÉGE DE LA VILLE.

Au mois d'avril 1582, le duc reprit ses opérations militaires.

Le marquis De Roubaix, général de cavalerie, récemment réconcilié avec Alexandre, reçut le commandement d'un corps d'armée, et se mit le premier en marche. Feignant de se diriger sur Menin, il donna le change à ceux d'Audenarde, qui affaiblirent leur garnison pour voler au secours de leurs amis menacés. Cette ruse ordonnée par le prince eut la réussite désirée. Le marquis attaqua le détachement, et, après l'avoir détruit en partie, se rendit, à marches forcées,

vers Audenarde, où Alexandre le suivit bientôt avec le reste de l'armée et toute son artillerie.

Nous ne décrirons pas ici toutes les manœuvres stratégiques des assiégeants, ni les mesures de défense que prirent les assiégés, pour résister pendant plus de deux mois aux attaques du grand capitaine. Ces faits sont amplement circonstanciés dans la seconde *Décade* de Strada, et dans les auteurs venus après lui, qui l'ont copié. Car, à l'exception de quelques rares erreurs (comme, par exemple, la prise du château de Gavre avant la reddition d'Audenarde), nous croyons que son récit des opérations de ce siége est puisé à de bonnes sources, et présente un ensemble assez véridique. Nous nous bornerons donc à rappeler les circonstances les plus importantes, et quelques traits de la physionomie intérieure de la ville assiégée.

Dès les premiers jours de son arrivée, le duc de Parme établit sa batterie principale sur la hauteur d'Edelare, endroit qui domine de fort près toute la ville, au sud-est [1]. Telle avait été aussi la tactique des Gantois, lorsque, en 1382, en 1452 et en 1483, ils vinrent attaquer Audenarde, mais chaque fois sans succès. Alexandre ne tarda pas à s'apercevoir, à son tour, de l'insuffisance de cette position, s'il voulait prendre une ville au lieu d'une masse de ruines. Après quelques jours de canonnade, il porta ses attaques sur un autre point, s'établit au faubourg de Bevere, y fit placer

(1) Le plateau du village d'Edelare, qui domine Audenarde, est de 68 mètres au-dessus du niveau de l'Escaut, pris à la hauteur de 15 pieds à l'échelle de la grande écluse. Le précédent gouvernement y avait fait construire un fort; le gouvernement actuel se propose, dit-on, de le démolir.

sa grosse artillerie et travailler ses mineurs. Un ravelin protégé par un double fossé rempli d'eau couvrait, à cet endroit, la porte qui mène vers Gand. Une fois maître de ce redoutable bastion, le prince aurait fait un grand pas pour conquérir la ville. Mais là gisait toute la difficulté; car aucun moyen n'avait été épargné par les assiégés pour rendre ce point inexpugnable.

La garnison et la milice citoyenne, composée de douze compagnies ou bannières sous le commandement de Vander Burcht, rivalisaient de zèle et d'activité dans la défense; maintes fois les assaillants furent repoussés, les manœuvres des mineurs déjouées, et les brèches réparées avec une célérité étonnante.

C'était beaucoup que de gagner du temps dans une conjoncture semblable. Les assiégés le comprirent, toujours bercés de l'espoir que le nouveau comte de Flandre, le duc d'Alençon, serait venu bientôt faire lever le siége avec une armée formidable. Cette idée était d'autant plus admissible que les Gantois les assuraient à tout instant d'une prochaine délivrance, tandis qu'eux-mêmes en désespéraient. On prétend que le premier échevin de la Keure de Gand, François Van Provyn, seigneur de Lavenburch, jugea nécessaire de faire secrètement une apparition dans la ville assiégée, pour soutenir le courage et faire d'éblouissantes promesses, sans apporter un seul denier au trésor épuisé.

Arrêtons-nous ici pour jeter un regard sur la situation financière de la ville.

Quoique les vivres et munitions de guerre fussent assurés pour soutenir un siége d'assez longue durée, il n'en était pas de même de l'argent, de ce nerf puissant des opérations

guerrières. A peine avait-on soutenu, pendant quinze jours, les attaques fréquentes de l'armée ennemie, que déjà une grande pénurie de numéraire se fit sentir; de sorte que les soldats de la garnison, ne voulant pas être arriérés de leur solde, menaçaient de rébellion. De temps en temps ils faisaient des excursions dans les villages limitrophes, sur le pays d'Alost, où ils pillaient les églises et volaient les fermiers. Ceux-ci se plaignirent aux autorités de Gand, impuissantes alors contre cette soldatesque sans discipline.

Cet état de choses alarma le gouverneur et les magistrats de la ville. On convoqua le conseil des notables, et unanimement il fut résolu de vider la caisse des orphelins, placée sous la garde du collége des chefs-tuteurs, auxquels on donnerait une promesse de remboursement. Un subside de guerre, qui variait de 3 à 20 livres de gros, fut établi sur les habitants ; mais beaucoup de familles, les unes épuisées, les autres absentes de la ville, ne versèrent point cette lourde taxe. Ajoutons à ces tristes ressources un édit des échevins qui défendait, sous peine de correction arbitraire, d'augmenter le prix des denrées de première nécessité.

On conçoit que ces efforts devinrent bientôt impuissants pour conjurer l'orage dont la garnison menaçait les habitants; surtout dans un moment où le duc de Parme, avec un renfort de mineurs, allait épuiser sa tactique pour réduire la ville.

Ce fut alors, peut-être à l'instigation des Gantois, qu'on eut recours à l'extrême ressource, *extremum subsidium*. Nous voulons parler de l'émission d'une monnaie de nécessité, en métal vil, qui remplacerait temporairement la monnaie courante, et servirait surtout à la paye des soldats.

Un chroniqueur local, Jonker Doye, qui écrivit un siècle avant nous, raconte que cette résolution fut prise au collége des échevins, le 30 mai, à l'imitation d'autres villes du pays, qui avaient subi les horreurs d'un long siége. On convint que cette monnaie, représentant le florin et ses subdivisions, serait échangée plus tard contre de la monnaie légale, et que tous les habitants seraient tenus de l'accepter.

Selon le même chroniqueur, les échevins chargèrent leur collègue, Jacques De Steur, fougueux partisan du prince d'Orange, de faire confectionner les coins, et de surveiller la fabrication des pièces de cette nouvelle monnaie. Ce magistrat y mit tant de célérité que, le 8 juin, c'est-à-dire neuf jours après la résolution échevinale, il put déjà en fournir assez pour la solde de la garnison (1). Le lendemain on publia par toute la ville que les habitants étaient obligés d'accepter la monnaie des soldats, sous peine de correction arbitraire, et d'une amende à payer en cette même monnaie. L'échange, après le siége, en fut solennellement promis.

De cette manière, on assoupit les murmures de la soldatesque, et on prévint tout motif de rébellion. Le bourgeois qui possédait encore de l'argent monnayé le cachait avec soin, et bientôt on ne voyait plus circuler que des pièces d'étain, pour l'achat des objets d'usage journalier.

Revenons maintenant au siége.

Le duc de Parme, sans cesse occupé des moyens de parvenir à la réduction d'une place que, selon Strada, le vieux capitaine De la Noue avait nommée sa petite Rochelle, « capable de soutenir un siége de plusieurs années, » faisait

(1) *Voir* notre opinion, à ce sujet, au § 5 de cette notice.

tous les efforts possibles pour se rendre maître du grand bastion de la porte de Gand.

Attaques vigoureuses, essais de stratagèmes, bravoure étonnante de quelques mineurs, activité infatigable de la part des assaillants ; — résistance opiniâtre, intrépidité incessante, sorties hasardeuses parfois avec succès, du côté de ceux de la ville, — tels sont les actes qui résument les opérations militaires et stratégiques qui se succédèrent sur ce point principal d'attaque et de défense. Enfin, le prince triompha des obstacles et le ravelin fut pris.

Restait à se frayer un chemin dans la ville.

La porte, flanquée de deux grosses tours et d'épaisses murailles garnies d'artillerie, était encore une puissante barrière. Alexandre fit combler le fossé devant ce point, pour conduire une tranchée vers les murailles. Plus d'une fois les assiégés déjouèrent les tentatives de l'ennemi, soit par une sortie inattendue, soit en lançant des feux d'artifice sur les pionniers et les soldats. Mais cette résistance désespérée ne pouvait se soutenir longtemps, et, pour en finir, le duc fit annoncer un prochain assaut et le pillage de la ville.

Ce fut à cette dernière extrémité que le magistrat et la bourgeoisie représentèrent au gouverneur et à ses capitaines réunis en conseil, que, puisque tout espoir de secours était perdu, ils ne voulaient point exposer leurs foyers aux horreurs d'un pillage et à ses tristes conséquences. Vander Borcht, quelque désir qu'il eût peut-être de courir la chance d'un assaut, se rendit aux instances des bourgeois, qui avaient déjà tant souffert pour la cause du pays. Le même jour, on envoya des parlementaires au prince pour traiter de la reddition de la ville à des conditions honorables.

III

CAPITULATION DE LA VILLE.

L'arrivée des parlementaires au camp de Farnèse suspendit toutes les opérations d'attaque. Leurs propositions de capitulation furent écoutées avec indulgence; car, outre que le prince devait, comme guerrier, rendre justice à l'admirable courage de cette petite garnison si bien secondée par la milice bourgeoise, il avait encore, pour être clément, une considération personnelle, puisée dans un sentiment de respect filial. Audenarde était le lieu natal de sa mère Marguerite, duchesse de Parme, qui y vit le jour en 1522, et où sa mémoire n'avait cessé d'être en grande vénération.

Voici les articles de la capitulation :

Monseigneur le prince de Parme et de Plaisance, gouverneur et capitaine général pour Sa Majesté ès Pays-Bas, ayant veu les poinctz et articles proposez par les gouverneur, magistratz, capitaines, chiefz, gens de guerre et bourgeoisie de la ville d'Audenarde, ores qu'il ait bien le moyen en main de par la forche les réduire à l'obéissance de Sa Majesté, estant jà venu si avant, comme chascun sçait; touttesfois désirant traicter en toutte douleeur, selon son naturel, et en conformité de l'intention de Sadicte Majesté, plustost que par la voye de rigueur, leur accorde les poinctz qui s'ensuivent :

I. Premièrement, que ledict gouverneur pourra librement sortir avec sa femme, enfans et famille, et emporter quant et soy, à chariot ou aultrement, ses biens et hardes, la part que bon luy semblera aveeq saulfeonduit et convoy à son contentement.

Et quant aulx capitaines, chefz, et gens de guerre, Sadicte

Altèze leur permect de sortir avec leurs armes, enseignes, tambourins, chevaulx et hardes, et leur donnera convoy pour seurement se retirer la part qu'ilz désireront.

II. Au regard de ceulx de la ville, est content Son Altèze oublier et pardonner, au nom de Sa Majesté, tout ce que jusques à présent s'est passé; permectant, en foy de prince, de n'en rechercher ny souffrir estre recherché aulcun, pour quelle cause passée que ce soit; leur permectant demeurer en ladicte ville aussy longtemps qu'ilz vouldront y vivre sans scandale, y rendre l'obéissance à Sa Majesté et se conformer aux ordonnances d'ycelluy.

III. Et quant à ceulx qui aimeront mieulx se retirer, soyent dudict magistrat ou aultres, Son Altèze leur permect le pouvoir faire et emporter quant et eulx, et ce par l'espace de huict jours, leurs meubles, avecq saulfconduit et convoy, comme dessus.

IV. Permectant derechef Sadicte Altèze que, ny aulx ungs ny aulx aultres, sera faict tort ny donné, en ce que dessus, aulcun destourbier ou empeschement. Et pour leurs immeubles, les poulront faire vendre et distraire, si bon leur semble, à leur prouffict, déans douze mois prochain; laissant au choix de ceulx qui se retirent en pays neultre de vendre leurs immeubles, comme dessus, ou bien les faire administrer et faire recepvoir le revenu à leur prouffict par gens résidens en ladicte ville.

V. Le tout moyennant que lesdictz gouverneur, capitaines, et chefz des gens de guerre sortiront demain, ou déans le diseur (*sic*) hors la ville, et remectront ès mains de Sadicte Altèze, avecq l'artillerye, poudre et aultres munitions; et que, doiz cejourd'huy, Sadicte Altèze mectra au chasteau de Pamele une compagnie de gens de pied [1].

[1] Le baron de Pamele, Philippe de Locquenghien, occupait son

VI. Et que lesdictz de la ville, pour, en partye, furnir aux fraiz de ce siége et donner quelque secours et contentement aux gens de guerre de ceste armée, furniront, à terme raisonable, la somme de trente mille florins, laquelle ceulx du magistrat pourront lever par assiette et capitation sur tous les bourgeois indifféremment, qui jouissent du bénéfice de cest accord.

Faict au camp devant Audenarde, ce cinquiesme jour de juillet xv°82.

Soubsigné : ALEXANDRE.

Et plus bas : Sur ordonnance de Son Altèze,

Signé : GARNIER [1].

Le jour même de la capitulation, une compagnie de fantassins de l'armée du prince entra dans la ville et alla prendre logement au château du baron de Pamele. Le lendemain, le duc pourvut à la place vacante de gouverneur et haut bailli de la ville et de la châtellenie d'Audenarde. Ce fut le chevalier Nicolas d'Aubermont, colonel d'infanterie wallonne, qui reçut cette importante mission, de laquelle il s'acquitta à la satisfaction générale des bons habitants, qui avaient retrouvé en lui une ancienne connaissance [2].

château pendant le siége, et se montrait ouvertement partisan du prince d'Orange et des États. Ainsi qu'un certain nombre d'autres habitants, il fut obligé de solliciter, du duc de Parme, un acte de grâce et de réconciliation pour obtenir la mainlevée de la saisie de ses biens. (Arch. d'Aud.)

(1) D'après une copie collationnée reposant auxdites archives.

(2) Nicolas d'Aubermont, chevalier, seigneur de Manuy-Saint-Pierre, Rokeghem, Donckt, etc., avait son château à Rokeghem, sur l'Escaut; seigneurie enclavée dans le village d'Elseghem, près d'Audenarde.

Trois ans auparavant, ce seigneur écrivit cette gracieuse lettre au magistrat :

« MESSIEURS. — Ayant entendu que vous avez faict vendre les biens

Alexandre ne tarda pas à rappeler les notabilités de la bourgeoisie qui avaient, soit de gré, soit de force, abandonné leurs foyers, depuis que la ville était menacée d'un siége. Déjà, le 8 juillet, il composa un nouveau collége de magistrats, par lettres de commission contre-signées : VEREYCKEN [1]. Le retour de beaucoup d'absents ne se fit pas longtemps attendre ; tant on avait foi dans la stabilité de l'ordre que le prince faisait maintenir dans la ville.

Après que le nouveau gouverneur eut achevé la réorga-

« appartenant à mes frères et leurs enfants mineurs, chose inique et « contre droit de justice, et que vous avez envoié vos soldats piller ma « maison (de Rokeghem), jusques à emporter les gistes, je n'ay peû laisser « de vous aller visiter de près, pour vous monstrer que j'ay le moyen de « faire bien et mal quant l'on m'en donnera l'occasion. Vous asseurant « que si ne me renvoiés l'argent qu'ont esté vendu les biens de mes « frères et sœurs, je le vous feray payer au centiesme ; mais si vous me « monstrés amitié, je vous feray de mesme.

« L'on m'a averty que vous volés brusler ma maison de Rocquenghien « (Rokeghem). Quant cela sera, ce ne sera la première fois. Mais si vous « le faictes, je vous asseure que les bois vauldront argent, l'année quy « viendra, en Flandres ; car je y feray si bon feu que vous et les perfides « Gantois se polront chauffer aysement de dessus leurs rempars, quy « fera la fin de cestes, vous disant adieu.

« Faict en nostre camp de Mouseron, ce xvie de juillet 1579.

« *Signé,* D'AUBERMONT.

« *Adresse :* à Messieurs, Messrs les magistrats de la ville d'Audenarde. »

(Original. Arch. d'Aud.)

D'Aubermont avait épousé Françoise de Groz, fille de Jean, seigneur de Nieuland. Il mourut à Audenarde, en 1585, et fut inhumé au chœur de l'église de Sainte-Walburge, où un beau mausolée couvrit sa tombe jusqu'en 1785, qu'il fut détruit, pour faire place à des décorations à la moderne.

[1] Jean le Poyvre, seigneur d'Hellibus, appartenant à une ancienne et noble famille d'Audenarde, fut nommé bourgmestre.

nisation de toutes les branches de l'administration communale, le duc de Parme, qui tenait sa résidence à Tournai, fit son entrée solennelle, aux acclamations de la plupart des habitants de la ville conquise. Ce fut le 19 juillet; il était accompagné de son épouse et de l'élite des capitaines de son armée. Après les cérémonies d'usage, le magistrat lui offrit en présent une magnifique chambre (garniture) de tapis historiés, provenant d'une des fabriques de la ville.

IV

SITUATION DE LA VILLE APRÈS LA REDDITION.

Le nouveau collége de la magistrature échevinale, tout composé d'hommes honorables, attachés à la religion catholique, eut d'abord une mission difficile et délicate à remplir; nous voulons parler de la répartition, sur les habitants, de l'amende de 30,000 florins de 40 gros, stipulée dans l'art. VI de la capitulation. On avait promis au prince de la payer au bout de six semaines; mais on avait oublié de compter les obstacles que l'on devait attendre d'une bourgeoisie épuisée par les charges antérieures.

Il paraît résulter d'une liste générale des personnes imposées [1] que beaucoup de bourgeois avaient profité du bénéfice de l'art. III de l'acte susdit, et qu'ils s'étaient

[1] Cette liste, conservée aux archives municipales, nous enseigne que la ville était alors divisée en douze quartiers, ou *vaendelen* (bannières), dans chacun desquels était un capitaine ayant un certain nombre d'hommes armés sous ses ordres.

retirés, probablement à Gand, à la suite du capitaine Van der Burcht et de la garnison. Environ seize cents personnes ou ménages furent cotisés. La taxe variait de 200 livres à 10 escalins de gros. Seulement deux fonctionnaires du temps du siége, le seigneur de Mullem, bourgmestre, et Paul Vanden Broucke, échevin, furent mis à 300 livres de gros ; mais ils avaient abandonné la ville. Parmi les autres, nous en trouvons sur la liste plus d'un tiers des plus imposés, qui ne sont pas marqués d'acquittement, soit qu'ils se fussent temporairement éloignés, soit par suite de refus ou de réclamations. Il fallait donc en venir à des mesures de rigueur, appliquées surtout aux biens de quelques fugitifs reconnus irréconciliables. C'est ainsi que dans la suite le magistrat fit vendre par décret une propriété du seigneur de Mullem, contenant 70 bonniers de terres, etc., nommée *'t Goet te Parys,* près de Deinse, pour le recouvrement de sa cote dans les 30,000 florins de l'amende.

Outre cette difficile besogne, le nouveau magistrat avait encore une autre tâche à remplir, notamment de remédier, sans secousses, à l'état déplorable de la ville, tant sous le rapport des affaires administratives, qu'au regard des nouvelles charges financières, devant un trésor épuisé. Cette dernière situation est clairement exposée dans les lettres patentes d'attermination (surséance) concédées à la ville, le 3 septembre 1582. On sait que ces actes de concession royale sont toujours précédés de la supplique des remontrants.

Nous avons jugé cette pièce assez intéressante pour être reproduite ici, par extrait, et ce d'autant plus que c'est l'unique document officiel, que nous sachions, où l'on

fasse mention de la monnaie de nécessité frappée pendant le siége.

Philippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, etc., comte de Flandres, etc., à tous ceulx qui ces présentes verront, salut.

De la part de noz chiers et bien amez les bourgmaistre et eschevins de notre ville d'Audenarde, Nous a esté remonstré : Comme ayans lesdictz remonstrans esté expulsez et expatriez par les hérétiques et rebelles, et en icelle expulsion despendu telz monnoies que Dieu leur avoit donné en mains, et, pour regard de la reste, souffert confiscation de la part desdictz rebelles (lesquelz ont en oultre ruiné et ravaigé leurs maisons et domiciles), il Nous avoit pleu les rappeler à l'administration de la ville, laquelle ilz treuvent si povrement maisnaigée que, y ayans seulement trouvé *une quantité de monnoie d'estaing*, le revenu partout receu et enlevé (mesmes par anticipation ce que estoit courant, si comme fermes et semblables), il n'y a que charges, qui se représentent, mesmement au regard de la garnison, qui y est et doibt estre forte, à laquelle ilz subministrent chaseun mois, par forme de service, jusques à environ deux mil cinq cens florins, sans encores aultres charges que ladicte garnison nécessairement ameine, et s'augmenteront encores de jour en jour, signamment en hyver, que il sera besoing qu'en quinze corps de gardes il y ait feu continuel.

Oultre les charges des ouvraiges, réparations de la bresse, ruptures des portes et aultrement, pour lesquelles et aultres necessitez, que la réduction de la ville a ameiné, il faut continuellement espuiser telles et si excessives sommes, pardessus encore les trente mil florins, èsquelz les bourgeois auroient en leur particulier esté quotisez, qu'il est impossible comprendre au jugement humain, comment et par quel moien il seroit oncques possible de surpasser lesdictes charges.

Et d'aultre côté, ilz treuvent les moiens et revenuz de ladicte ville beaucoup exténuez et amoindriz par la calamité du temps : si comme des rentes que la ville recevoit sur le *heyndriesch*, de la *coewcede*, des maisonnettes soubz la boucherie et semblables; tellement que les remonstrans, au lieu de quelque consolation qu'ilz debvroient recevoir en cestuy retour de leur exil, ne se retreuvent sinon qu'en angoisses et perplexitez; et encores de plus en plus, parce que les anciens créditeurs de ladicte ville et rentiers viennent desia continuellement molester les supplians pour estre payez de leurs deniers et rentes, et en prétendent poursuyvre par arrestz et aultrement les bourgeois et manans dela dicte ville; tellement qu'il sera impossible ausdicts bourgeois et manans, d'ung costé ou d'aultre, de chercher leur trafieq et marchandise, principallement ceulx qui aultresfois, pour le deffault du crédit de ladicte ville et corps d'icelle, auroient interposé leur crédit particulier, comme les recepveurs, magistrats et aultres.

Que enfin tout redonde à la charge de ladicte ville, laquelle par telz moiens ne pourra estre maintenue en son estat, et estre non-seulement à nostre grand détriment, mais aussy de la généralité desdictz créditeurs, parce que, estant la ville oppressée d'auleuns d'iceulx, le trafieq empesché, et ce que aultrement dépend du maintenement de ladicte ville, pour une année ou deux qu'ilz penseront recevoir de leurs arrieraiges, ilz perdront à la fin le tout.

Qu'en au contraire si ladicte ville pouvoit estre encores quelques deux ou trois années supportée, l'on pourroit aveeq le temps treuver moien de satisfaire à tous, et rendre la ville encore en sa pristine fleur, chose que tourneroit au grand avantage desdictz crediteurs et rentiers, lesquelz, comme dict est, en seroient tant plus asseurez.

Qui est cause que lesdictz remonstrans se sont retirez vers

Nous, supplians très-humblement qu'en contemplation des raisons susdictes, et que, attendue leur qualité et précédent exil, ilz ne debvroient, en rigueur de droict, estre poursuiviz sinon *in quantum facere possunt*, il Nous plaise de leur accorder, au nom de ladicte ville, et mesmes aussi au regard de ceulx qui ont interposé pour ladicte ville leur crédit particulier, compétente attermination pour satisfaire ausdictz rentiers, si comme de deux ou trois années ; demeurans les cautionnaires et aultres assignations et asseurances affectées comme de passé ; et sur ce leur faire despecher noz lettres patentes en tel cas pertinentes.

Scavoir faisons que Nous, les choses susdites considérées, etc., etc.

(Suit en style de chancellerie, comme d'usage, la concession de) :

Surcéance, estat et attermination du payement des rentes deues par ladicte ville... et ce pour le temps et terme de deux ans continuelz, à compter doiz la date de ces présentes ; sans que cependant lesdictz supplians, bourgeois ou manans de ladicte ville, ny ceulx ayans interposé leur crédit pour icelle, ny aulcuns d'iceulx en général ny en particulier, puissent ou pourront estre arretez ou empeschez en leurs personnes ou leurs biens privez, à cause des debtes et arrieraiges d'icelle, pourvu qu'en ceste présente surcéance et estat ne seront comprinses les rentes deues aux églises, hospitaulx, et ceux de noz bons subjectz ayans esté deschassez, conquiz ou refugiez pour la fidélité qu'ilz Nous ont porté, ou aultrement frustrez du payement de leurs rentes, pour se tenir ès provinces demourées en nostre obéissance ou à Nous reconciliées, ny aultres personnes n'ayans moiens de s'entretenir, ou aultrement misérables, ny aussy les rentes, aides ou aultres redevances à Nous deues, etc...

En tesmoing de ce, Nous avons faict mestre nostre seel à ces présentes.

Donné en nostre ville de Tournay, le troisième jour de septembre, l'an de grace mil cincq cens octante-deux; de noz règnes etc., etc.

Par le roy en son conseil,
(*Signé*) Enghien [1].

(*Signé*) Pamele v^t.

Nonobstant les onéreuses exceptions stipulées dans cet acte, lesquelles durent être modifiées dans la suite, ces concessions, légitimées par les circonstances, furent un important bienfait rendu à une ville si près de sa ruine. On s'occupa d'abord de retirer de la circulation les pièces de monnaie d'étain, frappées durant le siége; probablement en les faisant accepter en payement des droits d'accises (*ongelden*) si nombreux à cette époque. Mais, de même que le crédit public, l'ordre dans les finances municipales ne se rétablit que lentement. Les belles manufactures de tapisserie, qui naguère procuraient tant d'aisance aux classes inférieures, ne se rouvrirent qu'à mesure que les maîtres, la plupart fugitifs comme entachés de rébellion, se réconciliaient avec l'ancien ordre de choses [2]. Disons-le avec

[1] Original. Archives de la ville.

[2] Plusieurs ouvriers de nos manufactures s'étaient réfugiés à Gand. La corporation des tapissiers de cette ville, ne pouvant leur donner de l'ouvrage, les secourut fraternellement. Le magistrat de la Keure, applaudissant à cette action, lui accorda une gratuité de 20 livres de gros, comme le prouve le registre aux comptes de Gand, pour l'année 1582.

« *Item betaelt Nicolas van Ackere, als deken van de tapissiers deser stede, de somme van xx* ℔ *gro. voor eene gratuiteyt der neeringhe van de zelve tapissiers geschoncken, in consideratie van de courtoisie by hemlieden bewesen de aerme vervluchte tapissiers van Audenaerde, binnen deser stede..... xx* ℔ *gr.* » (Communiqué par M. l'archiviste Van Duyse.)

regret, un certain nombre d'entre eux s'étaient expatriés avec leurs principaux ouvriers, pour ne plus revoir leur ville. C'est ainsi que, surtout en Hollande, on vit surgir quelques manufactures de tapisserie flamande, que le gouvernement et les autorités locales protégeaient de tout leur pouvoir. Ce que des promesses brillantes, des embauchages et autres moyens détournés n'avaient pu faire avec succès, l'expatriation pour opinion religieuse l'exécuta sans peine, au grand détriment d'une ville, qui, depuis plus d'un siècle, n'était qu'une vaste manufacture d'un art patient et difficile, dont les produits étaient si recherchés à l'étranger. Ajoutons cependant que la tapisserie d'Audenarde sut encore maintenir sa renommée jusque vers le milieu du dernier siècle.

Il ne sera pas hors de propos, nous semble-t-il, de dire quelques mots, avant de finir, sur les dispositions de la ville de Gand en faveur de ceux d'Audenarde, avant et pendant le siége. Inutile de répéter que du sort de cette dernière ville pouvait dépendre le salut de la capitale et d'une partie de la Flandre.

Déjà pendant l'été de 1580, on avait conçu à Gand de sérieuses inquiétudes sur le sort de la ville d'Audenarde, contre laquelle on croyait que des manœuvres secrètes étaient dirigées. La fierté des bourgeois, appuyée sur leurs antiques franchises communales, se refusant à l'admission d'une garnison, les Gantois firent camper dans la plaine de l'*Eyndriesch*, banlieue de la ville, un corps d'armée presque tout composé de Français. Mais au bout d'un mois, la cherté des vivres et le peu de sympathie que ces étrangers rencontraient dans les villages avoisinants en firent retirer la

majeure partie. On les envoya tenir garnison à Ninove (¹).

Vers la fin d'août, 1581, pendant que le duc de Parme bombardait vigoureusement la ville de Tournai, le magistrat de la Keure, dont Jean de Provin était le chef, ou *voorschepen*, envoya de nouveau un corps d'armée sous les murs d'Audenarde. Les princes d'Orange et de l'Espinoy attachaient à cette mesure une grande importance : ils voulaient renforcer la garnison de la ville d'une partie de ces troupes, tandis que le reste était destiné à faire lever le siége de Tournai, ou du moins à secourir les assiégés. La plaine de l'Eyndriesch leur servit de camp. Le 16 octobre, un autre corps d'armées arriva, pour tenter une entreprise contre les assiégeants de Tournai, sous la conduite du prince de l'Espinoy.

Ce fut surtout à cette époque que beaucoup d'habitants d'Audenarde allèrent se réfugier à Gand, dans la crainte d'un siége prochain.

Le gouverneur Mansart y envoya sa femme et toute sa famille ; il ne prévoyait point alors que ceux d'Audenarde le forceraient bientôt à la rejoindre.

Afin de mettre une dernière main aux nombreux ouvrages extérieurs destinés aux inondations, les magistrats de la Keure envoyèrent, vers le milieu de novembre, un certain nombre de pionniers aux environs d'Audenarde, lesquels furent conduits et protégés par trois enseignes de soldats de la garnison de Gand.

L'immobilité du duc de Parme, après la reddition de

(¹) Ph. De Kempenaere, *Vlaemsche kronyk*, bl. 264, édit. de M. Ph. Bl. 1839.

Tournai, calma momentanément la vive inquiétude des Gantois. Ils profitèrent de cette relâche pour aider ceux d'Audenarde à se fournir de toute espèce de provisions nécessaires pour soutenir un long siége.

Lorsque, au printemps de 1582, le moment fatal fut arrivé, et que le duc avec des forces formidables menaçait presque l'existence de la ville, les Gantois ne cessèrent de porter du secours, de l'espoir et des consolations aux assiégés.

Et telle était la confiance de la remuante capitale dans la prochaine délivrance de la ville d'Audenarde, par le duc d'Anjou, que le magistrat de la Keure condamna, par sentence, un homme du peuple à la fustigation, pour avoir répandu le bruit que cette ville était prise par les mécontents (1).

Mais cette illusion s'évanouit complétement après quelques jours, et avec elle aussi cet enthousiasme patriotique qui animait les Gantois pour leur nouveau souverain. Si l'on en croit un chroniqueur contemporain, ce sauveur, issu de sang royal, s'occupait alors, à Anvers, bien plus des plaisirs de la table que d'organiser des secours pour tenter la délivrance d'Audenarde (2). Quel vif désappointement n'éprouvèrent-ils point, ces bons Gantois, lorsqu'ils virent arriver dans leurs

(1) « *Den 20 juny* (1582) *word een deugeniet, om dat hy valschelyk uytgestroeyd had dat de malcontenten Audenaerde gewonnen hadden, by sententie van het magistraet gegeesseld.* » (De Kempenare, *loc. cit.*, 298.)

(2) « *Den 3 july. — Audenaerde valt in handen van den prins van Parma, na eene belegeringe van tien weken, terwyl de nieuwe hertog van Brabant met de zynen te Antwerpen goede cier maekte, zonder iets te denken op het beschermen van dezen lande.....* » (*Ibid.*, 299.)

murs cette petite et brave garnison qui, après dix semaines d'une résistance opiniâtre, avait dû capituler, faute du secours qu'on lui avait tant de fois et si pompeusement promis!

Ce fut le 7 juillet que les hommes qui composaient cette garnison se réunirent à Gand, sur la plaine devant la cour des Princes, où leur capitaine, Vander Borcht, les passa une dernière fois en revue (¹).

V

DESCRIPTION DES MONNAIES OBSIDIONALES.

Nous avons dit, au § 2, que ces monnaies avaient été fabriquées spécialement pour payer la solde de la garnison; qu'elles devaient avoir cours dans la ville, au taux marqué sur les pièces; et qu'après le siége, le trésor communal devait en faire l'échange sans perte.

Il en est résulté qu'à leur départ, les gens de la garnison en avaient encore un certain nombre entre les mains, tandis que les bourgeois d'Audenarde étaient en possession des autres, dont ils se seront débarrassés en temps opportun.

L'échange pour les premiers se fit à Gand. Le chroniqueur gantois contemporain, De Kempenare, enregistra, sous la date du 13 juillet, « que l'on ordonna aux soldats, qui avaient « fait partie de la garnison d'Audenarde, d'apporter à l'hôtel « de ville, les *marques d'étain*, qu'ils avaient reçues en « solde de la part du gouverneur, ou du bourgmestre Cabil-

(¹) *Ibid.*, p. 299.

« liau, attendu qu'on avait promis de leur payer en argent « coursable la valeur marquée dessus (¹). »

Que la ville de Gand ait recouvré plus tard sur le trésor d'Audenarde le déboursé de ce payement, c'est de quoi nous doutons fort, vu la marche des choses dans la suite. Ainsi, ces monnaies conventionnelles, devenues sans valeur, auront été ensevelies dans un coin obscur du greffe échevinal de chacune de ces villes, d'où elles seront passées lentement, comme objets de curiosité, chez les rares amateurs d'une époque plus calme.

Il paraît que longtemps après l'événement on commença, à Audenarde, à attacher de l'importance à ces pièces, comme à des souvenirs matériels d'un point intéressant de notre histoire locale.

Déjà le jour mémorable de la capitulation était devenu un jour férié. La grosse cloche de Sainte-Walburge, d'accord avec le carillon du beffroi, annonçait annuellement au loin cette fête bourgeoise instituée en mémoire de la délivrance de la ville, par le fils de Marguerite de Parme, princesse qui avait vu le jour dans ses murs. Plus tard on exhuma la collection des vieilles *marques d'étain*, conservée à l'hôtel de ville, et l'on introduisit la coutume de donner une ou quelques-unes de ces pièces à l'échevin qui entrait pour la première fois dans la magistrature. Nous n'avons de cette particularité d'autres preuves que le témoignage de vieillards dignes de

(¹) Ph. De Kempenare. « *Den 13 july, moesten de soldaten, die te Audenaerde in garnisoen geweest waren, op het stadhuis (te Gent) overbrengen de tinnen merkteekenen die zy, ten tyde van de belegeringe, voor geld ontvangen hadden van den gouverneur, of borgemeester Cabilliau ; mits men hun beloofd had de geteekende weerde te betalen.* » (P. 300.)

foi, qui jadis nous l'ont raconté à mainte reprise. Ce qui paraît le confirmer, c'est que, en 1841, trois ou quatre des plus grandes pièces furent vendues, avec d'autres curiosités, à la maison mortuaire de feu madame veuve Van Verren, famille qui avait produit, sous la domination autrichienne, des échevins et autres fonctionnaires publics.

Avant la réunion et le placement de nos archives communales dans une vaste salle de l'hôtel de ville, ce qui se fit par nos soins, en 1833, comme conseiller de régence à ce délégué, il se trouvait au secrétariat une petite sébile de bois, contenant environ une quarantaine de nos monnaies obsidionales. Parmi ces pièces, on ne rencontrait aucune des deux plus grandes : avaient-elles été préférées par les donataires échevinaux? Quoi qu'il en soit, ces restes incomplets n'ont sans doute échappé à une dispersion totale que grâce à la nullité de leur valeur métallique. Comme nous formions alors dans cette salle le noyau d'un petit cabinet de curiosités locales, M. le bourgmestre permit de les y placer. Depuis ce temps on a tâché d'en compléter la série.

Le métal dont on s'est servi est l'étain d'Angleterre, battu ou en plaques; la forme des pièces, comme on le voit sur la planche, est carrée, quelquefois irrégulièrement taillée en losange ; leur dimension et leur épaisseur varient selon la valeur de l'espèce; elles ne portent leurs empreintes que d'un seul côté.

Voici leur description numismatique :

1° *Pièce de 40 sols ou de deux florins.* — Écu au Lion de Flandre; au-dessus : 40. S. Légende : SPES * NOSTRA * DEVS * 15-82. Le millésime, placé au bas, est séparé en

deux par la pointe de l'écu. La contre-marque à l'angle supérieur de la pièce représente les armes de la ville d'Audenarde, qui sont : fascées d'or et de gueules de six pièces, au lion de sable, lampassé de gueules.

Dimension : 4 centimètres ; épaisseur : 4 millemètres ; diamètre du type : 2 centimètres. (Pl. X, fig. 1.)

Un seul exemplaire de cette espèce est connu jusqu'à présent des numismates ; c'est assez dire que la pièce est rarissime. Elle fait partie du beau cabinet de médailles et monnaies de M. le général Trumper, résidant actuellement à Bruxelles.

En 1837, M. Trumper, habitant alors la ville de Louvain, nous écrivit qu'une heureuse circonstance lui avait fait tomber cette pièce entre les mains, et qu'il avait des raisons de croire qu'elle provenait de l'ancienne collection monétaire de l'historien Vredius, de Bruges. Il eut la complaisance de nous en envoyer, en même temps, un dessin *fac-simile*. Mais comme nous avions déjà la certitude que des pièces fausses se trouvaient dans quelques cabinets d'amateurs, notamment en Hollande, ce dessin ne nous suffisait pas pour établir une opinion sur le mérite véritable de cette rareté numismatique. Nous exprimâmes nos doutes à ce sujet à M. Trumper ; il eut la bonté de les dissiper en nous communiquant la pièce même, qui nous a paru authentique sous tous les rapports.

Le fait seul de cette extrême rareté ne ferait-il pas présumer qu'un très-petit nombre de ces pièces fut mis en circulation, si tant est qu'on s'en est servi ?

2° *Pièce de* 20 *sols ou d'un florin.* — Écu aux armes de la ville assiégée ; au-dessus : 20. S. — Même légende que la

précédente, avec la rosette pointée entre les mots; même placement du millésime, séparé par la pointe de l'écu. La contre-marque est un Ⅎ gothique entre une paire de lunettes surmontée d'une couronne : c'est encore, à l'exception de la couronne, la marque ordinaire de la ville.

Dimension : 3 centim. Épaisseur : 1 ½ millimètr. Diamètr. du type : 2 centimètres. (Pl. X, fig. 2.)

La description et le dessin de cette pièce, que l'on trouve dans le recueil de Van Loon, manquent d'exactitude; nous en parlerons au paragraphe suivant :

3° *Pièce de* 10 *sols ou demi-florin.* — Écu aux armes de Flandre; au-dessus 10. S. — Même légende, mais avec un point, au lieu d'une rosette, entre chaque mot. Le millésime est placé comme dans les deux précédentes. — La contre-marque est celle de la pièce de 40 sols; c'est-à-dire l'écu d'Audenarde.

Dimension : 27 millimètr. Épaisseur : 1 ½ millim. Diamètre du type : 29 millimètres. (Pl. X, fig. 3.)

La figure de Van Loon est ici moins incorrecte; seulement la séparation des lettres du millésime n'a pas été observée par le graveur.

4° *Pièce de* 5 *sols, ou quart de florin.* Écu aux armes d'Audenarde; au-dessus : 5 . S. — Même légende; même placement et même arrangement du millésime que dans les précédentes. La contre-marque est le monogramme de la ville, comme au n° 2.

Dimension : 21 millimètres; épaisseur, 1 ½ millimètre; diamètre du type : 18 millimètres. (Pl. X, fig. 4.)

5° *Pièce de* 5 *escalins, ou gros parisis* (10 *liards*). Le monogramme typique d'Audenarde remplace l'écu. Au champ :

5 — *f*b. (5 *scelin p.*). Légende et millésime comme ci dessus. La contre-marque est l'Ⅹ gothique simple.

Dimension : 19 millimètres; Épaisseur, 1 à 1 $^1/_2$ millimètre. Diamètre du type : 17 millimètres. (Pl. X, fig. 5.)

6° *Pièce à rosette.* Le type en est plus travaillé; il représente une croix fleuronnée formant une sorte de rosette, dont le milieu est occupé par un petit écu au lion. Absence de contre-marque et d'indication de valeur. Chaque mot de la légende : SPES-NRA-DEVS ainsi que le millésime 1582 remplissent dans le cercle l'espace séparée par la fleur de lis, qui termine les quatre branches de la croix.

Dimension : 19 millimètres; Épaisseur, 1 millimètre; Diamètre du type : 17 millimètres. (Pl. X, fig. 6.)

Cette espèce aurait-elle servi en payement?

7° *Pièce menue.* Valeur non exprimée, probablement de deux escalins parisis (1 *sol*). Le type en est le petit écu aux armes d'Audenarde, qui sert de contre-marque aux pièces n° 1 et 3. L'Ⅹ gothique simple, comme au n° 5, est ici la marque du contrôle

Dimension : 13 à 14 millimètres; Épaisseur, 1 à 1 $^1/_2$ millimètre. (Pl. X, fig. 7.)

Nous avons une remarque à faire au sujet de ces monnaies obsidionales : c'est que sur aucune on ne voit les armes du gouverneur d'Audenarde, pas même en contre-marque, comme cela s'observe sur les pièces frappées pendant le siége de Tournai. Ne pourrait-on pas attribuer ce dernier fait à ce que, selon Poutrain, l'héroïque épouse de l'Espinoy les avait fait fabriquer à ses dépens, même avec l'argent de sa propre vaisselle?

Avant de terminer ce paragraphe, et pour ne rien omettre

en fait de curiosité numismatique, disons un mot sur les coins qui ont servi à faire nos différentes monnaies.

Il nous a toujours paru douteux que ces coins aient été confectionnés dans la ville assiégée, alors que tout le monde y participait à des émotions incessantes, et que tout travail artistique était suspendu. Feu notre ami, le chroniqueur et archiviste De Rantere croyait savoir qu'un nommé Blanstryn, en ce temps orfèvre à Audenarde, en avait été le graveur. En l'absence de notre registre aux comptes, et du livre aux résolutions de cette époque, et en attendant que le fait, peu important d'ailleurs, s'éclaircisse, voici notre opinion sur ces coins :

On a vu plus haut tout l'intérêt que prit la ville de Gand pour maintenir la résistance de ceux d'Audenarde aux forces du duc de Parme. Rien n'avait été épargné ; le numéraire seul avait fait défaut. Pour y remédier il fallait, à l'exemple de quelques villes de Hollande et tout récemment encore de Tournai, en venir à l'*extrême ressource* et créer une monnaie temporaire. Or, les Gantois, qui avaient des ateliers monétaires, dont un certain Jean Ghyselbrechts était le directeur ou le maître, n'auront pas failli de venir encore, en ce point, au secours de leurs bons voisins et amis en politique; car il s'agissait avant tout du salut de la capitale.

Y aurait-il de la témérité à croire que les magistrats de la Keure ont fait confectionner ces coins par leurs graveurs monétaires, pour les introduire ensuite dans la ville assiégée, et la mettre ainsi en mesure d'éviter un funeste orage à l'intérieur? Et, bien que les registres aux comptes de Gand se taisent sur la dépense, cela seul ne nous paraît pas un argument contradictoire : en temps de troubles, combien de

dépenses ne sont-elles pas omises dans ces registres échevinaux, qui n'en ont pas moins été acquittées, mais en secret?

La collection de la monnaie obsidionale d'Audenarde compte six différents coins assez artistement travaillés, et trois poinçons de contre-marque. Il n'est guère possible qu'on trouvât alors assez de loisir dans la ville et moins encore de bons ouvriers, pour les avoir achevés en si peu de temps, comme le dit une chronique manuscrite citée plus haut [1].

VI

PIÈCES FAUSSES.

Dès qu'un objet curieux se rencontre rarement et que la possession en est désirée avec avidité, la spéculation s'en empare et met secrètement l'art à contribution pour le reproduire le plus parfaitement possible. Maint amateur de curiosités historiques anciennes devient dupe de cette spéculation illicite, et cela d'autant plus aisément que la vérification de l'authenticité en est moins facile. Cette courte remarque s'applique avec raison aux raretés numismatiques, et spécialement aux monnaies obsidionales des anciens Pays-Bas, lesquelles, par le peu d'étendue et le peu de durée de leur cours, ne furent jamais frappées abondamment.

Quelques-unes des pièces, dont nous venons de donner la description, ont eu ce triste honneur. On en a fait des

[1] Les trois barres de gueules des armoiries d'Audenarde sont figurées par des lignes obliques au lieu de lignes perpendiculaires. Cette erreur, que nous avons reproduite sur les dessins, nous confirme dans la pensée que les coins n'ont pas été faits à Audenarde.

coins, dont les empreintes, plus ou moins ressemblantes, peuvent tromper au premier aspect; mais avec un peu d'attention, en confrontant les unes avec les autres, la fausseté en devient manifeste.

Nous ignorions l'existence de cette contrefaçon monétaire, lorsque M. Van Orden, de Zaandam, nous envoya cinq pièces obsidionales de notre ville, avec prière de vouloir en vérifier l'authenticité; car ce numismate distingué les avait trouvées différentes, en quelques menus détails, de celles figurées sur la planche de notre première notice insérée au *Messager des sciences*. Nous les passons ici en revue, selon la note que nous en avons tenue dans le temps.

N° 1. *Pièce de* 20 *sols,* mais sans marque de valeur.

L'étain était laminé, les bords offraient des traces de la lime; pas de signe d'oxydation; ainsi, un des caractères de la vétusté manquait. Le diamètre du type moins grand que dans l'original; l'écu était aux armes de Flandre au lieu d'Audenarde. Dans la légende le mot NostRA en toutes lettres; la séparation du millésime par la pointe de l'écu est bien observée. En général, la gravure accusait une main assez moderne. Le type de la contre-marque était étrangement défiguré : on en a fait des armoiries, que l'on a supposées être celles du gouverneur *Vander Borcht* (d'argent au chevron d'azur, à trois losanges d'or).

C'est, à n'en pas douter, sur une pièce semblable que Van Loon a fait graver la figure que l'on trouve dans son ouvrage. M. Van Orden croyait, avec d'autres amateurs hollandais, que cette pièce devait avoir eu la valeur de 40 sols.

Le n° 2 était la pièce de 20 *sols,* avec indication de valeur. Elle portait tous les caractères de l'authenticité.

Le n° 3 (10 *sols*) était assez bien imité, mais la gravure plus moderne accusait à l'œil attentif une contrefaçon non douteuse.

Le n° 4 (5 *sols*) ne pouvait soutenir une comparaison avec la pièce originale, tellement le type en était incorrect.

Le n° 5 (5 *escal. par.*) portait également des marques de contrefaçon. La couronne qui surmonte l'A gothique et les lettres du millésime frappaient surtout par l'infidélité de leur gravure (¹).

Voilà pour les pièces de M. Van Orden.

Il y a quelque temps, M. le professeur Serrure, nous engageant à publier de nouveau notre travail, nous communiqua quatre pièces obsidionales d'Audenarde, dont l'authenticité lui paraissait au moins fort problématique. En voici un court aperçu :

1° *Pièce portant la valeur de* 20 *sols.* — Le coin en est frappé sur une plaque d'argent de moins d'un millimètre d'épaisseur, et d'une dimension de 34 millimètres.

2° *Même type,* mais la matière est une plaque de plomb laminé, ayant 1 $^1/_3$ millimètre d'épaisseur et 33 millimètres de dimension.

Le type de ces deux exemplaires, si on le compare avec une pièce originale, démontre assez une fabrication plus

(¹) M. Van Orden avait ajouté à son envoi une monnaie obsidionale d'Ypres, en plomb assez épais, à angles rognés, et portant au champ la valeur de X—Sols. Cette pièce ne ressemblait pas à celle de 10 sols figurée dans Van Loon. L'air de vetusté me la fit croire authentique; mais cela seul ne suffit pas toujours. Nous en avons conservé un exemplaire moulé.

moderne. La queue du lion est tronquée; les lettres de la légende sont plus nettes et plus régulières; les perles du contour extérieur sont plus petites, plus confondues. La contre-marque est mal rendue et n'a pas été comprise par le graveur.

3° *Pièce de* 20 *sols*. En plomb laminé; gravure plus moderne; lion potelé; le contour extérieur de la légende a des perles plus fines que dans le type original; le millésime n'est pas séparé par la pointe de l'écu. Dimension : 27 millimètres. Épaisseur : 1 $^1/_2$ millimètre.

4° *Pièce de* 5 *sols*. — En plomb laminé; elle paraît sortir du même atelier que la précédente; même remarque sur la gravure, la forme du lion et la non-séparation du millésime. Le contour extérieur de la légende, au lieu d'être perlé, forme une ligne unie. La contre-marque ressemble assez à celle que l'on voit sur la pièce de 10 sols figurée dans Van Loon. Dimension : 25 millimètres. Épaisseur : 1 $^1/_2$ millimètre.

Nous ne pouvons exactement préciser si ces deux derniers exemplaires sont identiques, pour le type, avec les pièces de M. Van Orden, mais la chose est probable. La note que nous en avons conservée n'est pas assez minutieusement détaillée pour en donner la certitude.

Nous ignorons complétement si la pièce *menue* et celle *à rosette*, peut-être les moins répandues, ont eu l'honneur de la contrefaçon.

Dr D.-J. Vander Meersch.

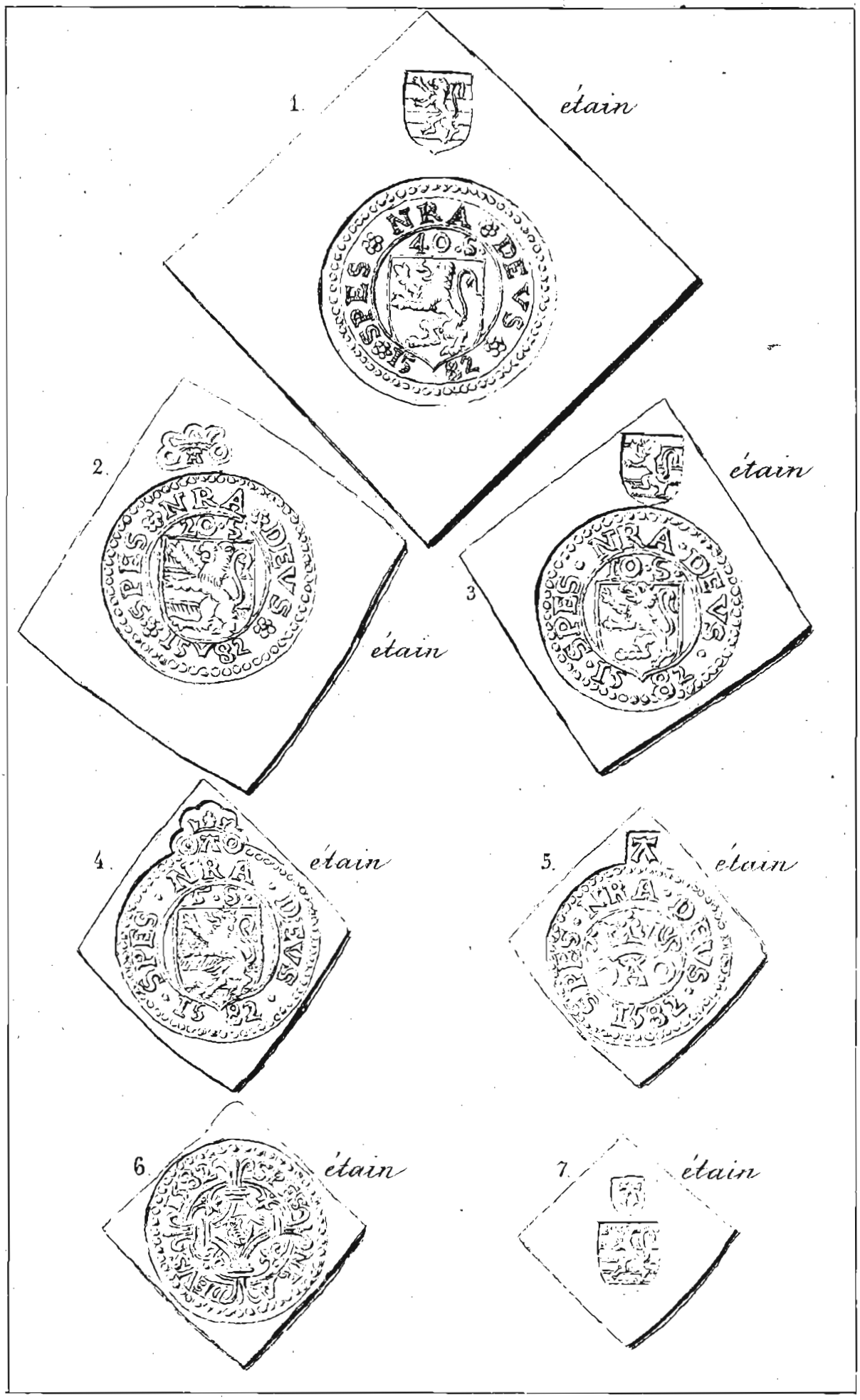

Lith de J. Lots à Bruxelles.